



Bruxelles, le 9 juin 2022  
(OR. fr)

9518/22

SOC 312  
EMPL 206  
ECOFIN 602  
EDUC 241

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre Européen 2022 – Débat d'orientation

---

Dans la perspective du débat qui aura lieu au Conseil (EPSCO) le 16 juin 2022, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

Semestre européen 2022

La Commission européenne a publié son paquet de printemps le 23 mai 2022. Malgré les circonstances liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ce paquet opère dans une certaine mesure un retour à la normale du semestre après les bouleversements induits par la crise de la COVID-19 et la mise en œuvre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR). **La Commission propose ainsi à nouveau des recommandations par pays « structurelles », dont des recommandations dans le champ de l'emploi et des politiques sociales.** Le périmètre de ces recommandations et leur approche générale ont toutefois été adaptés au nouveau contexte.

1. Les propositions de recommandations pays 2022

**La crise de la COVID-19 puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie** ont aggravé certains défis préexistants et en ont émergé de nouveaux. **La crise de la COVID-19** a eu des effets inégalement distribués au sein de la population, sur les territoires, et entre les secteurs d'activité où de fortes pénuries de main d'œuvre sont apparues dans plusieurs pays. Bien qu'ils aient été contenus à court terme grâce à une réponse politique rapide au niveau européen et national, les effets à moyen terme de la pandémie sur la pauvreté et les inégalités restent incertains. Par ailleurs, à la suite de **l'invasion de l'Ukraine par la Russie**, les millions de personnes qui ont fui leur pays pour se mettre en sécurité représentent un défi d'intégration majeur pour certains États membres. Dans ce contexte, la directive sur la protection temporaire permet d'harmoniser les droits des réfugiés ukrainiens dans toute l'UE, dont le droit de séjour, l'accès et l'intégration au marché du travail, l'accès à l'éducation et à la formation, au logement, ainsi qu'aux systèmes de sécurité sociale, aux soins médicaux et à la protection sociale. L'invasion russe a également aggravé les **récentes hausses des prix de l'énergie et des denrées alimentaires**, déjà perceptibles au second semestre 2021, et qui pèsent particulièrement sur les ménages les plus vulnérables.

Pour répondre à ce nouveau contexte, **les priorités de REPowerEU constituent un élément clé du paquet de printemps** car la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles parallèlement à la mise en place de politiques efficaces en matière d'emploi, de compétences et d'affaires sociales est essentielle. Ces priorités se reflètent donc dans l'analyse des rapports par pays et des recommandations par pays qui en découlent, ainsi que dans la proposition de la Commission relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

**Par ailleurs, les transitions verte et numérique vont bouleverser les besoins en compétences sur le marché du travail.** Doter la main-d'œuvre des compétences adéquates et assurer un perfectionnement et une requalification continus de ces compétences constituent des défis majeurs pour rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, plus inclusives et plus résilientes. Bien qu'en 2021 l'économie de l'UE a créé plus de 5,2 millions d'emplois et attiré près de 3,5 millions de personnes supplémentaires sur le marché du travail, des pénuries de main-d'œuvre réapparaissent aujourd'hui dans de nombreux États membres, notamment dans les secteurs de la construction, des soins de santé et des technologies de l'information et de la communication.

**Dans ce contexte particulier, la mise en place de la Facilité pour la reprise et la résilience et les fonds de la politique de cohésion (y compris le Fonds social européen plus) apportent un soutien financier d'envergure** à la mise en œuvre des réformes et des investissements en matière d'emploi, de compétences et de politique sociale. **La réussite de la mise en œuvre de ces fonds repose sur la participation active des partenaires sociaux** et des autres parties prenantes, tant au niveau européen que national. Des échanges réguliers, s'appuyant sur l'application réussie du principe de partenariat dans la programmation et la mise en œuvre de la politique de cohésion, sont essentiels pour l'identification conjointe des défis, la définition de meilleures solutions politiques et une appropriation plus large de l'agenda de politique économique et sociale.

**De manière générale, le Socle européen des droits sociaux** reste le cadre directeur pour garantir l'équité et la convergence sociale et économique vers le haut dans l'UE, en orientant les politiques de l'emploi, des compétences et des affaires sociales dans le semestre et **le tableau de bord social révisé dans le cadre du plan d'action pour la mise en œuvre du socle est pleinement pris en compte dans le paquet de printemps du semestre 2022.**

Afin de prendre en compte ce nouveau contexte et les enjeux qui lui sont associés, **la Commission européenne propose dans son paquet de printemps à tous les États membres des recommandations dans quatre domaines :**

- une recommandation sur la **politique budgétaire** ;
- une recommandation sur la **mise en œuvre des plans nationaux de relance et de résilience (PNRR) et les programmes de la politique de cohésion** ;
- une recommandation sur les **défis structurels existants et émergents** qui seraient insuffisamment repris dans le PNRR ;
- une recommandation sur la **politique énergétique**.

**Les comités de l'emploi (EMCO) et de la protection sociale (CPS) ont rédigé un avis sur le semestre européen** ayant pour objet les propositions de recommandations par pays 2022 et l'évaluation multilatérale de la mise en œuvre de celles de 2019 et 2020 (9946/22 ADD 1-4).

## **2. Le débat sur les évolutions du semestre européen**

La mise en œuvre de la Facilité pour la reprise et la résilience a eu des impacts sensibles sur l'organisation du semestre européen. Dans le cadre des réflexions sur les évolutions de la gouvernance économique, la Commission envisage de fournir des orientations sur les changements possibles après la pause estivale. Au sein du Conseil EPSCO et de ses comités techniques préparatoires, des débats ont eu lieu sur le cadre de suivi des politiques sociales et sur le processus d'évaluation multilatérale de la mise en œuvre des recommandations pays en lien avec ces domaines.

## **3. Questions**

Les ministres sont invités à présenter leur point de vue sur les questions suivantes :

1. Compte tenu de la nature globale des plans nationaux de reprise et de résilience, les recommandations par pays 2022 abordent un nombre limité de réformes et de défis d'investissement supplémentaires. Selon vous, le paquet de printemps du semestre 2022 identifie-t-il tous les défis pertinents et les priorités politiques relevant de la compétence de l'EPSCO et qui apparaissent nécessaires dans le contexte socio-économique actuel ?
2. La Commission fournira des orientations sur les changements possibles du cadre de gouvernance économique après la pause estivale en vue de leur intégration dans le cadre du cycle 2023 du semestre. Pensez-vous que le suivi des politiques sociales et de l'emploi devrait être renforcé dans le cadre du semestre européen ? Si oui, comment ?